

Labarthe-sur-Lèze, le 06/11/2020

**Madame,
Monsieur,**

**Le Maire,
L'adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires,**

☞ : YC/MB/ZB/20.11

Objet : Récupération des enfants pause méridienne

Madame, Monsieur,

En période de protocole sanitaire renforcé, nous sommes amenés à prendre des décisions afin de fluidifier et d'assurer le service à table auprès des enfants et de leur permettre de déjeuner dans de bonnes conditions. Nous allons modifier l'horaire de la pause méridienne **uniquement de l'école Ayquières** à partir du lundi 9 novembre 2020.

Le temps de restauration n'étant pas obligatoire, les familles qui ont la possibilité et qui le souhaitent peuvent récupérer leurs enfants.

Pour les formalités merci de se mettre en relation avec l'équipe de direction du centre de loisirs.

Nous vous remercions par avance de votre implication à mieux vivre ensemble cette période très compliquée.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations les plus dévouées et respectueuses.

Yves Cadas
Le Maire



Martine Bousquet
Adjointe aux Affaires scolaires

